



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance :

21 + 3 procurations

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
3 février 2026 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

et affichée à la porte de la
mairie en date du
3 janvier 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2026

Point n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2025

Procès-verbal approuvé par : 24 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2a – Renouvellement de la délégation de service public d'exploitation de la fourrière automobile

Le Conseil Municipal :

- approuve la mise en concurrence pour le renouvellement de la délégation de service public d'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Thann,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure d'appel à candidature.

Délibération approuvée par : 24 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2b – Approbation d'une motion portant sur la conservation de la compétence de distribution d'électricité par Territoire d'Energie Alsace

Le Conseil Municipal :

- approuve la Motion de Réaffirmation de l'appartenance de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité au bloc communal,
- charge Monsieur le Maire de transmettre la motion au Premier Ministre.

Délibération approuvée par : 24 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2c – Approbation d’une motion visant au maintien de l’Institut de Formation en Soins Infirmiers

Le Conseil Municipal :

- approuve la Motion portant sur le maintien de l’Institut de Formation en Soins Infirmiers de Thann,
- demande à la Région Grand Est de maintenir ce pôle de formation essentiel au territoire,
- charge Monsieur le Maire de transmettre la Motion à Monsieur le Président de la Région Grand Est.

Délibération approuvée par : 24 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 3a – Rapport d’Orientations Budgétaires 2026

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l’exercice 2026 sur la base du rapport qui lui a été soumis.

Délibération approuvée par : 24 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 4a – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal :

- modifie en conséquence, le tableau des effectifs du personnel communal tel qu’annexé à la présente délibération,
- prévoit les crédits en conséquence au budget de la Ville.

Délibération approuvée par : 24 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 5a – Attribution d’une subvention exceptionnelle dans le cadre du 20^{ème} anniversaire du Club Alpin Français du Pays Thur Doller

Le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 300 € au Club Alpin Français du Pays Thur Doller, selon la proposition du rapporteur,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Délibération approuvée par : 23 voix
N'ayant pas pris part au vote : 1 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 6a – Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association « Chorale de l’Amitié »

Le Conseil Municipal :

- attribue une subvention exceptionnelle d’un montant de 500 € à l’association « Chorale de l’Amitié »,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Délibération approuvée par : 23 voix
N'ayant pas pris part au vote : 1 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 7a – Approbation du projet de fusion des syndicats mixtes ouverts de la Thur Amont et de la Thur Aval et création du syndicat mixte de la Thur

Le Conseil Municipal :

- se prononce en faveur de la fusion du syndicat mixte de la Thur Amont avec le syndicat mixte de la Thur Aval au sein d'un nouveau syndicat mixte,
- approuve le projet de périmètre de fusion du syndicat mixte de la Thur Amont avec le syndicat mixte de la Thur aval au sein d'un nouveau syndicat mixte,
- approuve les statuts du syndicat mixte issu de la fusion, annexés à la présente délibération, statuts qui ont vocation à entrer en vigueur en 2026, sous réserve de l'intervention d'un arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte issu de la fusion,
- désigne Madame Perrine TORRENT en tant que déléguée titulaire et Madame Sylvie KEMPF en tant que déléguée suppléante,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Délibération approuvée par : 24 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 7b – Approbation du programme de travaux en forêt pour 2026

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2026 dans la forêt communale de Thann pour un montant de 47 384,29 € HT,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les devis qui lui seront présentés avant la réalisation des travaux, dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal dans le cadre du budget 2026.

Délibération approuvée par : 24 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 7c – Approbation du programme des coupes de bois pour 2026

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2026 dans la forêt communale de Thann, tel que présenté ci-dessus, dont la mise en œuvre se fera en fonction de l'état du marché du bois,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les devis qui lui seront présentés avant la réalisation des travaux, dans la limite des crédits ouverts par le Conseil Municipal au budget 2026.

Délibération approuvée par : 24 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 7d – Approbation de l'attribution du bois de service pour 2026

Le Conseil Municipal :

- approuve les attributions de bois de service pour l'année 2026.

Délibération approuvée par : 24 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 8a – Lancement d’une procédure de Déclaration d’Utilité Publique (DUP) pour la réalisation d’une Opération de Restauration Immobilière (ORI)

Le Conseil Municipal :

- approuve la mise en oeuvre d’une Opération de Restauration Immobilière, ayant pour objet l’amélioration de l’habitabilité et la mise en valeur immobilière et patrimoniale par le biais d’une obligation de travaux, sur cinq immeubles situés dans le centre de Thann, et désignés comme suit :
 - 27 rue Curiale, parcelle 9 0118,
 - 14 rue des Gants, parcelle 9 0028,
 - 33 place de Lattre de Tassigny, parcelle 10 0025,
 - 17 rue de la 1ère Armée /10 rue Gerthoffer, parcelle 8 0056,
 - 10 rue Saint-Jacques, parcelle 12 0031.

Dès lors que les travaux prescrits et notifiés ne sont pas réalisés dans les délais impartis, cette procédure permettra d’engager l’expropriation totale ou partielle des immeubles visés,

- approuve le dossier d’enquête publique préalable à la déclaration d’utilité publique du programme de travaux de l’Opération de Restauration Immobilière portant sur ces cinq immeubles, annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet la mise à l’enquête publique du dossier susvisé, en vue du prononcé de la Déclaration d’Utilité Publique au profit de la Ville de Thann,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par : 24 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance